Sandra Muller, initiatrice du mouvement #balancetonporc, gagne son procès en diffamation

Europe 1
Le retour de la série HPI et Cyril Hanouna qui s'apprête à produire un nouveau film

(https://www.facebook.com/dialog/share?app_id=542599432471018&display=popup&quote=Sandra%20Muller%2C%20initiatrice%20du%20mouvement%20%23balancetonporc%2C%20gagne%20son%20proc%C3%A8s%20en%20diffamation&via=europe1)

Louise Bernard, avec Alexis Patri • 11h02, le 12 mai 2022

En octobre 2017 et en pleine affaire Weinstein, la journaliste Sandra Muller dénonçait sur Twitter le harcèlement sexuel qu'elle avait subi de la part d'Éric Brion, ancien patron de la chaîne Equidia. Ce message, qui avait lancé le mouvement "Balance ton porc" lui avait valu un procès en diffamation. Un procès qu'elle vient de gagner.

Sandra Muller gagne le procès en diffamation que lui avait intenté l'ancien patron de la chaîne Equidia. En octobre 2017 et en pleine affaire Weinstein, la journaliste (https://www.europe1.fr/culture/sandra-muller-creatrice-du-hashtag-balance-ton-porc-il-ny-avait-pas-de-desir-de-faire-le-buzz-3941408) dénonçait sur Twitter le harcèlement sexuel qu'elle avait subi de la part d'Éric Brion (https://www.europe1.fr/societe/le-premier-vise-par-balancetonporc-se-confie-jai-mal-agi-mais-ce-nest-pas-du-harcelement-3776900). "Tu as des gros seins. Tu es mon type de femme. Je vais te faire jouir toute la nuit.' Eric Brion ex patron de Equidia #balancetonporc", avait-elle alors écrit sur Twitter, lançant ainsi le mouvement "Balance ton porc", cousin français du mouvement #MeToo. Éric Brion avait alors porté plainte pour diffamation et gagné en première instance (https://www.europe1.fr/societe/sandra-muller-condamnee-pour-diffamation-on-ne-peut-pas-flinguer-la-vie-dun-homme-en-jetant-son-nom-sur-les-reseaux-sociaux-3921721).

>> Retrouvez les journaux des médias tous les matins à 9h10 sur Europe 1 ainsi qu'en replay et en podcast ici (https://www.europe1.fr/emissions/Le-journal-des-medias)

Une contribution reconnue à un "débat d'intérêt général"

Mais, en mars 2021, la Cour d'appel avait relaxé Sandra Muller (https://www.europe1.fr/societe/diffamation-sandra-muller-linitiatrice-de-balancetonporc-relaxee-en-appel-4035335). Une décision qui a été confirmée mercredi par la Cour de Cassation. L'instance juridique a donné raison à la Cour d'appel, estimant que les propos de Sandra Muller reposaient bien "sur une base factuelle suffisante" pour leur reconnaître "le bénéfice de la bonne foi".

Dans l'arrêt rendu mercredi, la Cour de cassation ajoute que les propos publiés par Sandra Muller contribuaient bien à "un débat d'intérêt général sur la dénonciation de comportements à connotation sexuelle non consentis de certains hommes vis-à-vis des femmes".